
DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
ARRAS

L'an deux mil vingt-six, le 9 mars à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire, en suite de convocation en date du 17 février dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

COMMUNE
DAINVILLE

SEANCE ORDINAIRE

Etaient présents, Mesdames et Messieurs ROSSIGNOL Françoise, PETIT David, VÉRET Béatrice, VIARD Philippe, DUPAYAGE Laurence, QUANDALLE Philippe, BONELLO Brigitte, HARO Serge, HAVET Maryline, CHALON Patrick, CAVÉ Michelle, RAUX Christian, VALLET Régine, TALBOT Anne, DELCROIX Marcel, DOUCHÉ Jérôme, CAPEL Cédric, CARLIER Maxime, RAVEZ Yannick, GLEIZES Aurélie, FATOUS Amandine, ARBINET Ludivine, BEAUJOIS Pauline, MOLIN Christian.

A l'exception de LOISON Sarah, LARDIER Marie, FAFINSKI Caroline et DARRAS Emmanuel qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, avaient respectivement donné pouvoirs à DUPAYAGE Laurence, FATOUS Amandine, GLEIZES Aurélie et PETIT David.

Réf. : AV/PV

Ainsi que CADET Valérie, absente non représentée.

Monsieur RAUX Christian est élu secrétaire de séance.

26D010

QUESTION N° 3 : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DENOMMEE CANUT

OBJET :
ADHESION A LA
CENTRALE D'ACHAT
DENOMEE CANUT

Monsieur Philippe VIARD expose :

La CANUT est une Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms pour les collectivités. Elle a pour objet de mutualiser les procédures de commande publique afin de permettre à ses adhérents de bénéficier de meilleures conditions techniques, économiques et administratives pour leurs achats.

xxx

La commune de Dainville souhaite adhérer à cette centrale d'achat afin d'optimiser la gestion de ses achats publics en matière de téléphonie.

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

L'adhésion à la CANUT est gratuite. Seuls des couts d'utilisations des accords-cadres mis à disposition (appelés frais de gestion pour l'accès aux marchés) pourront être facturés, permettant de financer le fonctionnement de l'association. Soit pour une commune de la taille de Dainville, un coût annuel estimé de 180 € TTC par an et pour l'accès à un marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Dainville à la centrale d'achat CANUT,
- D'autoriser Madame le maire à signer la convention (en annexe) et tous les documents nécessaires pour formaliser l'adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2026 et suivants

Ainsi délibéré, Pour extrait certifié conforme,
Rendu exécutoire par affichage légal et envoi en Préfecture
Le 9 mars 2026

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



#Signature#